

Eviter, réduire et compenser les impacts écologiques des projets d'aménagement



Présentation à l'Association des Naturalistes des Yvelines – 14 mars 2015

T. Litzler – Chargé de mission Stratégies foncières pour la biodiversité (tlitzler@yvelines.fr)

Crédits photos P. Gourdain (MNHN), C. Thierry (MNHN) et T. Litzler (CG78)

Quelques éléments de contexte

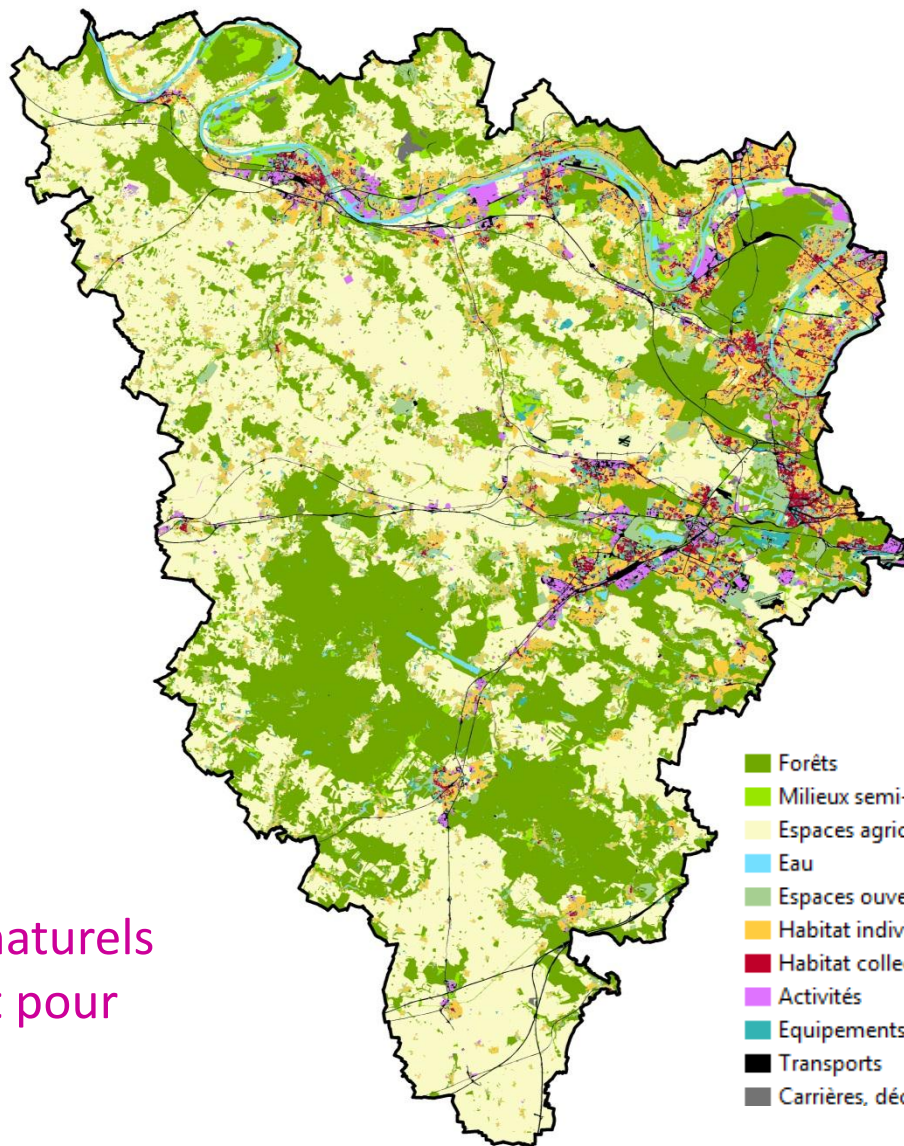
Un patrimoine naturel remarquable

Qualité de vie,
bien être, santé

Identités
paysagères

Régulation des
nuisances urbaines
(bruit, pollutions...)

Biodiversité et
résilience des
écosystèmes



Activités de
pleine nature et
tourisme rural

Production d'eau,
bois, énergies
renouvelables

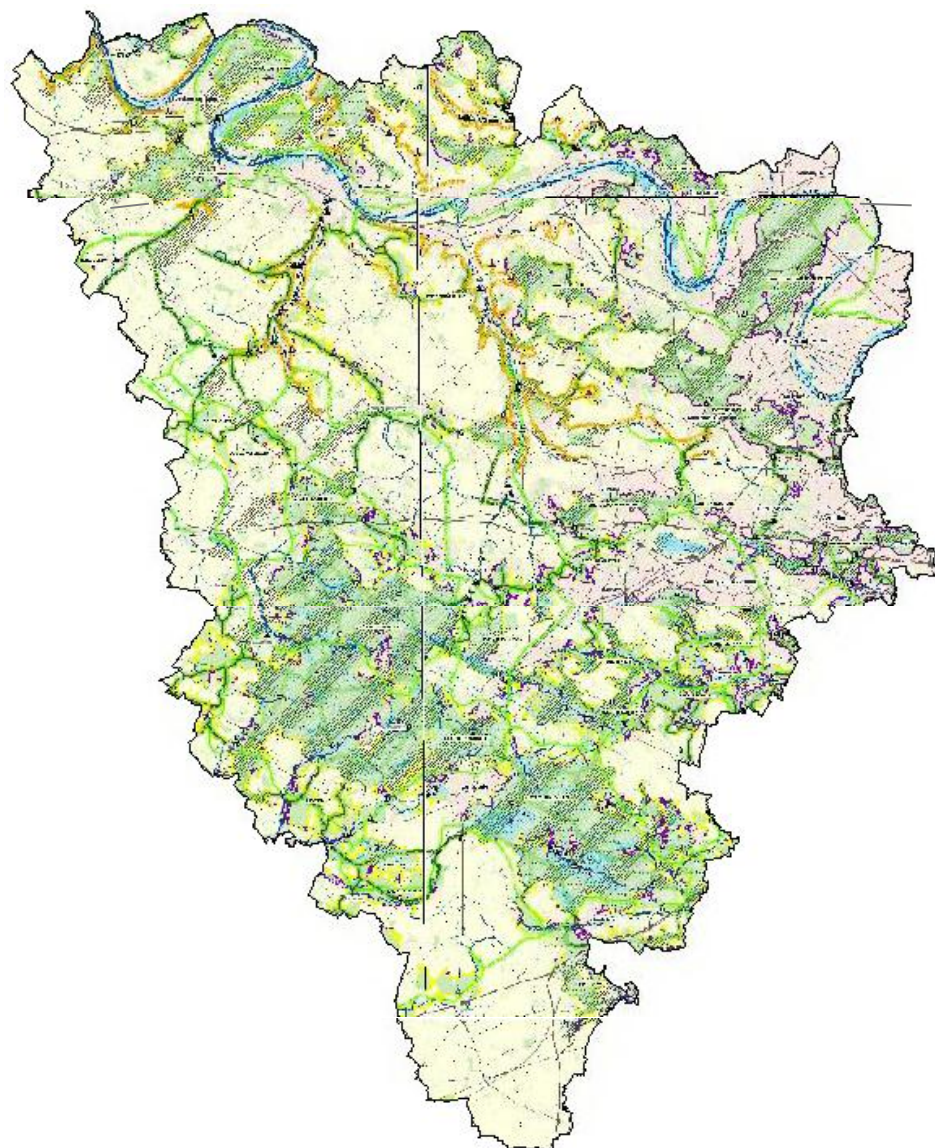
Valorisation
économique
du bâti

Productivité au
travail...

➔ Les espaces naturels
sont un atout pour
les Yvelines !

Un patrimoine naturel remarquable

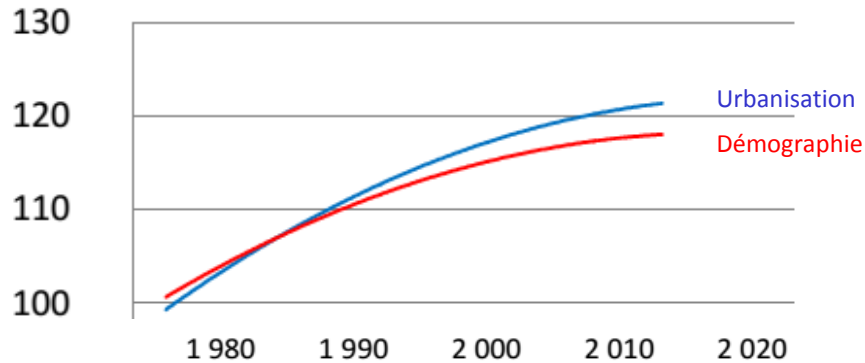
Schéma régional de cohérence écologique (2013) - Carte des composantes



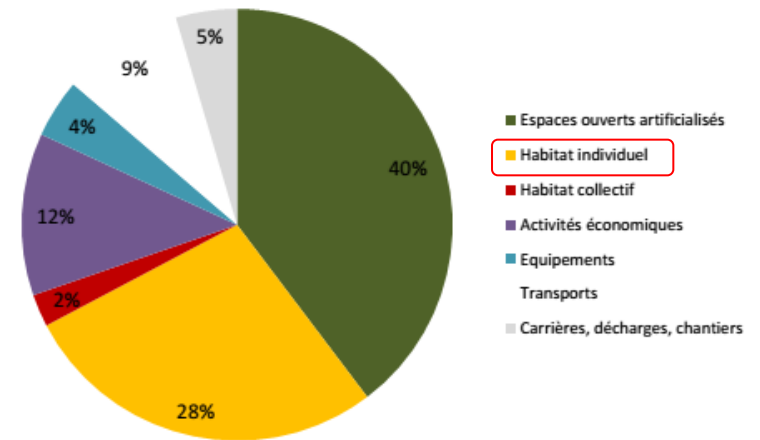
<p>CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES</p> <p>Réservoirs de biodiversité</p> <p> Réservoirs de biodiversité</p> <p>Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France</p> <p> Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France</p> <p>Corridors de la sous-trame arborée</p> <p> Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité</p> <p> Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité</p> <p> Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité</p> <p>Corridors de la sous-trame herbacée</p> <p> Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes</p> <p> Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes</p> <p> Corridors des milieux calcaires à fonctionnalité réduite</p> <p>Corridors et continuum de la sous-trame bleue</p> <p> Cours d'eau et canaux fonctionnels</p> <p> Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite</p> <p> Cours d'eau intermittents fonctionnels</p> <p> Cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite</p> <p> Corridors et continuum de la sous-trame bleue</p>	<p>ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS</p> <p>Obstacles des corridors arborés</p> <p> Infrastructures fractionnantes</p> <p>Obstacles des corridors calcaires</p> <p> Coupures urbaines</p> <p>Obstacles de la sous-trame bleue</p> <p> Obstacles à l'écoulement (ROE v3)</p> <p>Point de fragilité des corridors arborés</p> <p> Routes présentant des risques de collisions avec la faune</p> <p> Passages contraints au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire</p> <p> Passages difficiles dus au mitage par l'urbanisation</p> <p> Passages prolongés en cultures</p> <p> Clôtures difficilement franchissables</p> <p>Points de fragilité des corridors calcaires</p> <p> Coupures boisées</p> <p> Coupures agricoles</p> <p>Points de fragilité des continuités de la sous-trame bleue</p> <p> Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport</p> <p> Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport</p>
<p>OCCUPATION DU SOL</p> <p> Boisements</p> <p> Formations herbacées</p> <p> Cultures</p> <p> Plans d'eau et bassins</p> <p> Carrières, ISD et terrains nus</p> <p> Tissu urbain</p> <p> Lisières urbanisées des boisements de plus de 100 hectares</p> <p> Lisières agricoles des boisements de plus de 100 hectares</p>	<p>Infrastructures de transport</p> <p> Infrastructures routières majeures</p> <p> Infrastructures ferroviaires majeures</p> <p> Infrastructures routières importantes</p> <p> Infrastructures ferroviaires importantes</p> <p> Infrastructures routières de 2e ordre</p> <p> Infrastructures ferroviaires de 2e ordre</p>

Dynamiques urbaines et évolution des sols

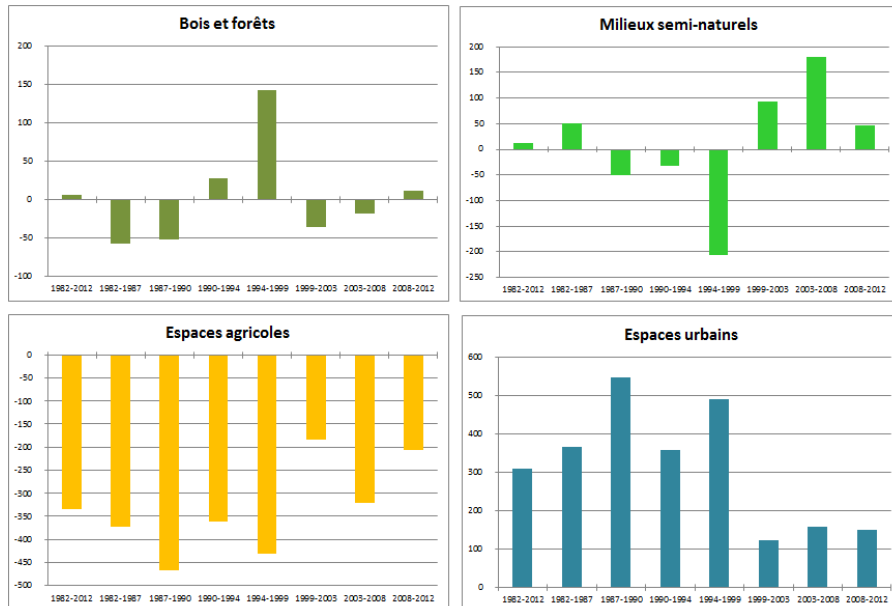
Croissances démographique et urbaine (1982-2012)



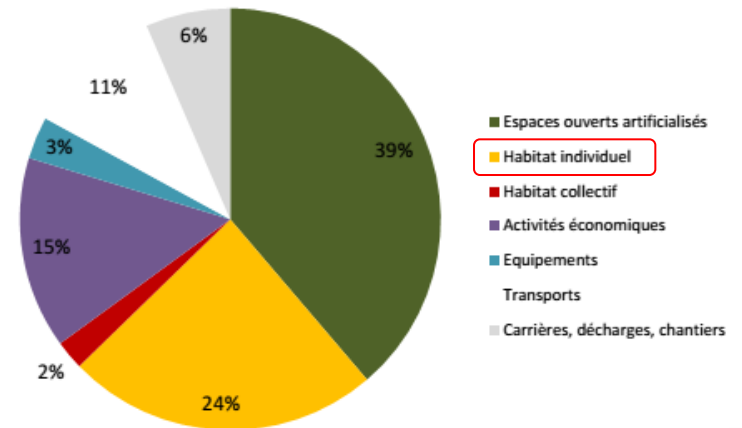
Qu'est devenu l'espace rural yvelinois consommé depuis 1982 ?



Evolution de l'occupation des sols, ha (1982-2012)



Qu'est devenu l'espace rural de grande couronne consommé depuis 1982 ?

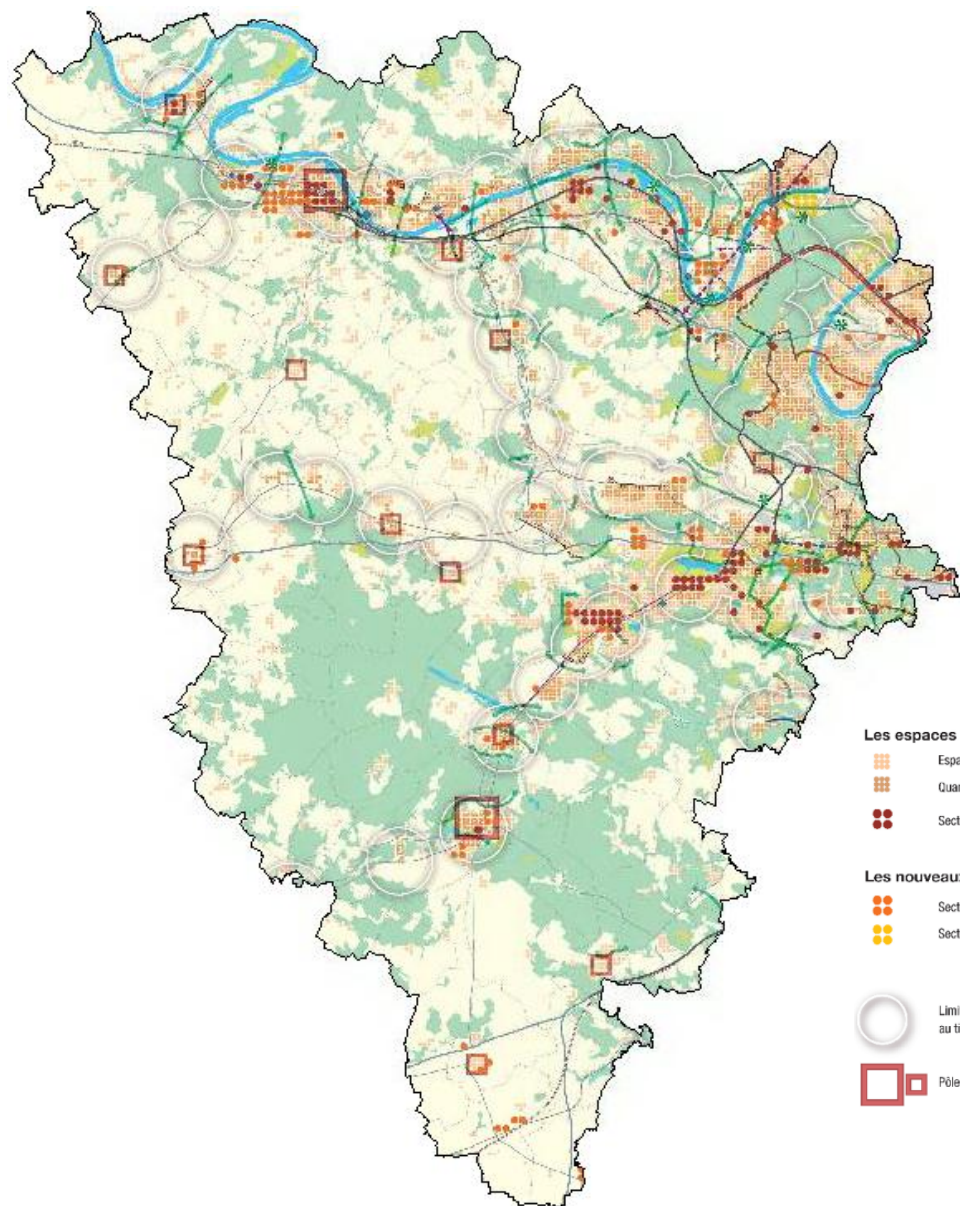


(sources INSEE - IAU - CG78, 2015)

Planification du développement

Schéma directeur régional d'Ile de France (SDRIF 2030)

- **Constat** : le développement urbain est mieux encadré mais il persiste des pressions sur les milieux naturels
- **Objectif** : accompagner les maîtres d'ouvrages et les collectivités dans la réduction de l'impact environnemental des projets



Les espaces urbanisés

- Espace urbanisé à optimiser
- Quartier à densifier à proximité d'une gare
- Secteur à fort potentiel de densification

Les nouveaux espaces d'urbanisation

- Secteur d'urbanisation préférentielle
- Secteur d'urbanisation conditionnelle

○ Limite de la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre des secteurs de développement à proximité des gares

■ Pôle de centralité à conforter

Les fronts urbains d'intérêt régional

■ Les espaces agricoles

■ Les espaces boisés et les espaces naturels

■ Les espaces verts et les espaces de loisirs

■ Les espaces verts et les espaces de loisirs d'intérêt régional à créer

Les continuités

■ Espace de respiration (R), liaison agricole et forestière (A), continuité écologique (E), liaison verte (V)

■ Le fleuve et les espaces en eau

La position du Département

Le fil directeur : l'aménagement équilibré du territoire

Schéma d'aménagement et de développement équilibré des Yvelines

Politiques ENS et randonnée



Plan Yvelines Seine



Schéma départemental de l'eau



Villes et villages fleuris

Recherche d'un **équilibre** entre enjeux d'aménagement et enjeux environnementaux

Soutien à l'évitement, réduction et compensation des impacts des aménagements

La logique « éviter, réduire, compenser »

La logique « éviter, réduire, compenser » (ERC)

Etudes d'impacts

Espèces protégées

Natura 2000

Loi sur l'eau

Evaluation des plans
et programmes

Responsabilité
environnementale

Article L122-1 du Code de l'environnement :

Les projets susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement sont précédés d'une étude d'impact. Elle fixe les mesures à la charge du maître d'ouvrage destinées à **éviter, réduire et, lorsque c'est possible, compenser les effets négatifs** notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

Article L411-1 :

Lorsque les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation d'habitats naturels, d'espèces animales ou végétales et de leurs habitats, **leur destruction ou dégradation est interdite**. Des dérogations sont possibles **pour des raisons d'intérêt public majeur, à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante** et qu'elles ne nuisent pas au maintien dans un état de conservation favorable des espèces concernées.

La logique « éviter, réduire, compenser » (ERC)

Quelques exemples de mesures d'évitement

- Rechercher des alternatives au projet

ex. réhabilitation d'un bâtiment désaffecté plutôt que construction neuve, isolation thermique du bâti plutôt que construction d'une nouvelle chaudière...

- Choisir la localisation la moins impactante au vu des enjeux environnementaux sur le territoire
- Penser le plan de masse de façon à éviter les emprises sur les milieux naturels

Ex. déplacer les voies d'accès, réduire la taille des parkings...

La logique « éviter, réduire, compenser » (ERC)

Quelques exemples de mesures de réduction

- Restreindre l'emprise des chantiers et baliser les secteurs sensibles
- Création de haies et espaces prairiaux à partir d'essences locales
- Adapter les périodes de travaux aux périodes peu sensibles pour la faune
- Prévoir la gestion différenciée des espaces verts
- Mesures de lutte contre les espèces invasives
- Passages à faune
- Réduction de l'éclairage nocturne...



La logique « éviter, réduire, compenser » (ERC)

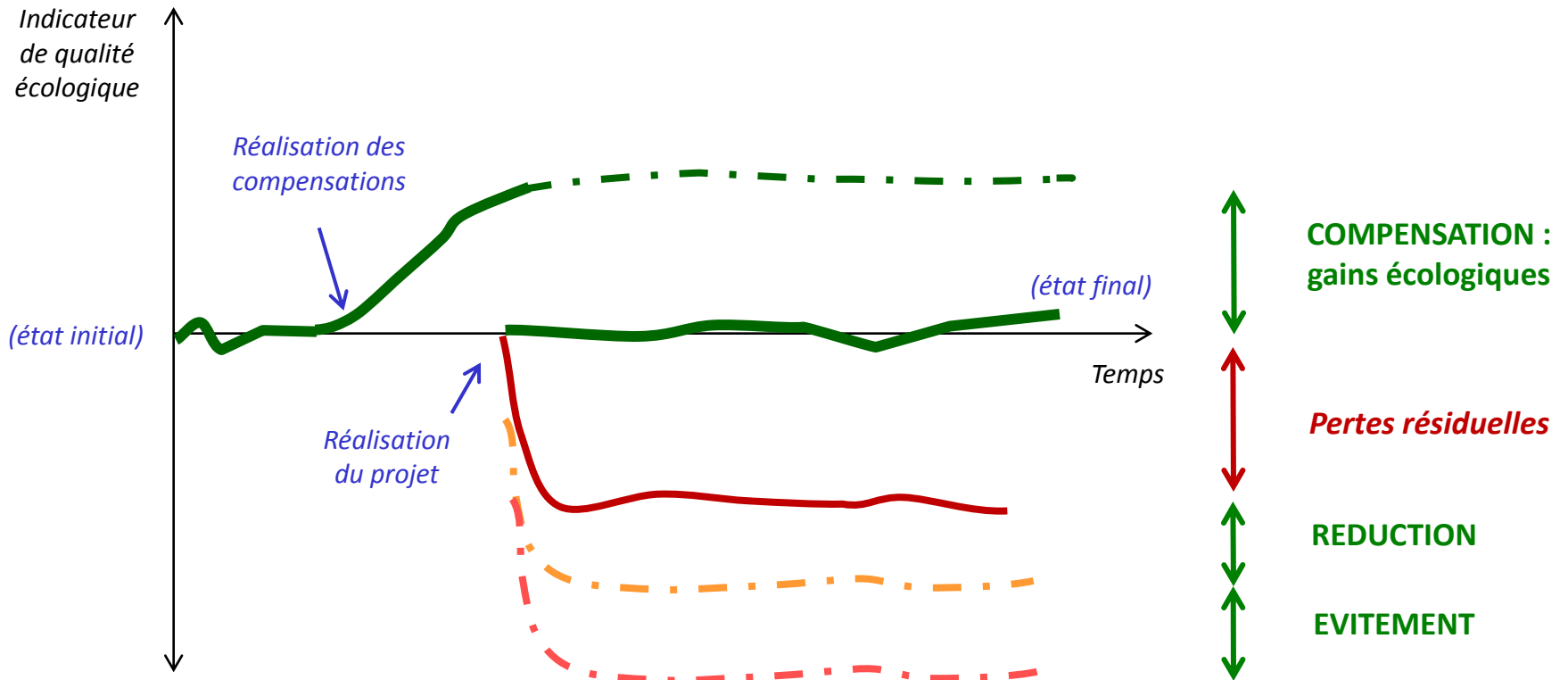
Principe des mesures compensatoires

- Identifier un espace naturel similaire situé à proximité de la zone impactée
- Restaurer, recréer ou améliorer la gestion des milieux naturels, de façon à assurer la non-perte de biodiversité (voire si possible amélioration)
- Préserver le site dans la durée (acquisition foncière, bail emphytéotique, convention partenariale, classement réglementaire...)
- Assurer une gestion écologique sur le long terme (généralement 30 ans)



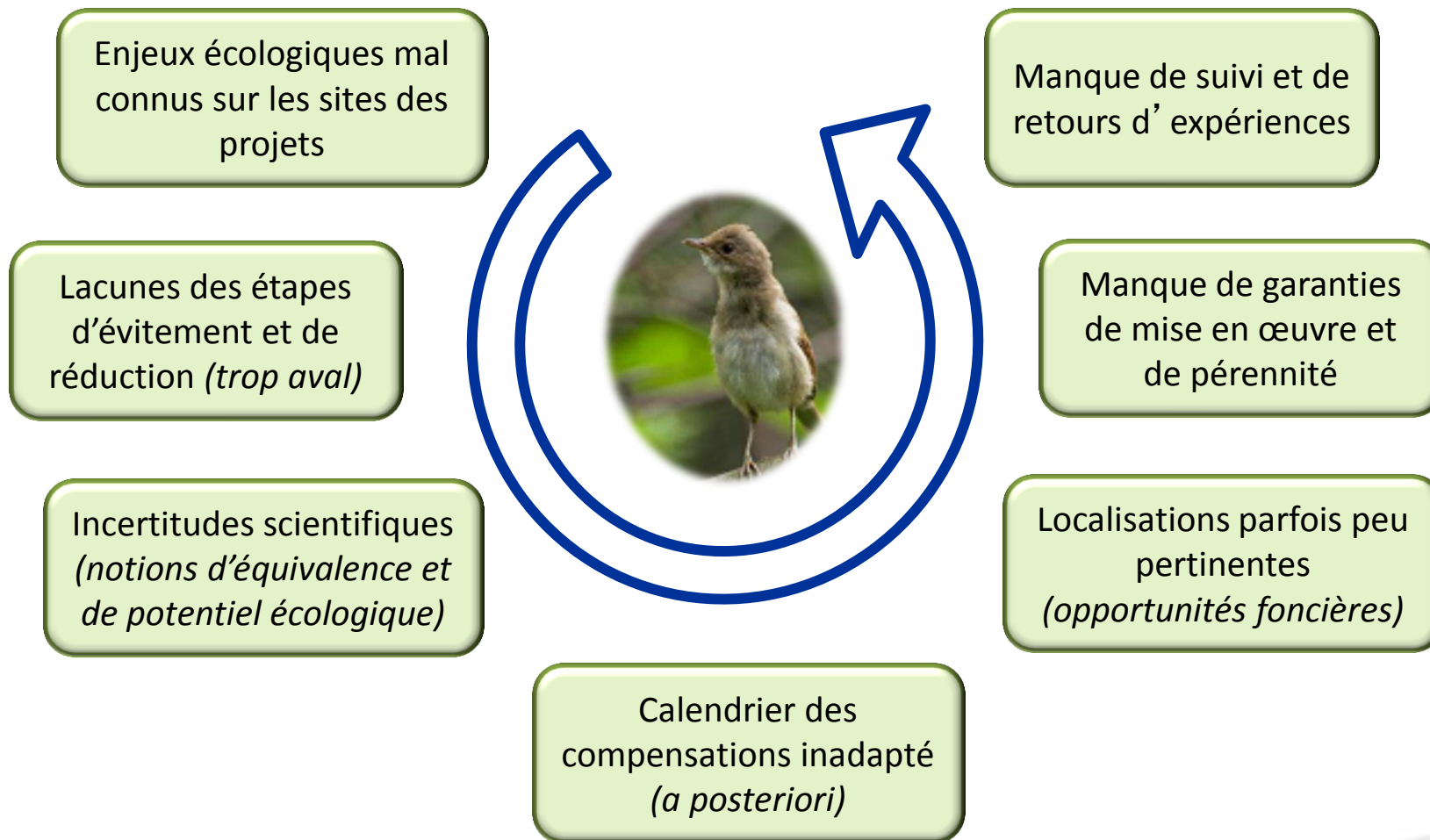
La logique « éviter, réduire, compenser » (ERC)

Schéma de synthèse



Un sujet récent qui reste à structurer

Du point de vue de l'écologie



Un sujet récent qui reste à structurer

Du point de vue de l'aménageur

Exigences réglementaires
et enjeux écologiques
peu connus

Délais et surcoûts liés aux
procédures d'autorisation

Complexité de mise en
œuvre des compensations
(technique + foncier)



Faible valeur territoriale
des compensations

Difficultés à mutualiser
les surfaces de
compensation

Cible possible des
recours juridiques

Risque d'avis négatif
de l'Etat / CNPN

Des outils pour répondre à ces enjeux

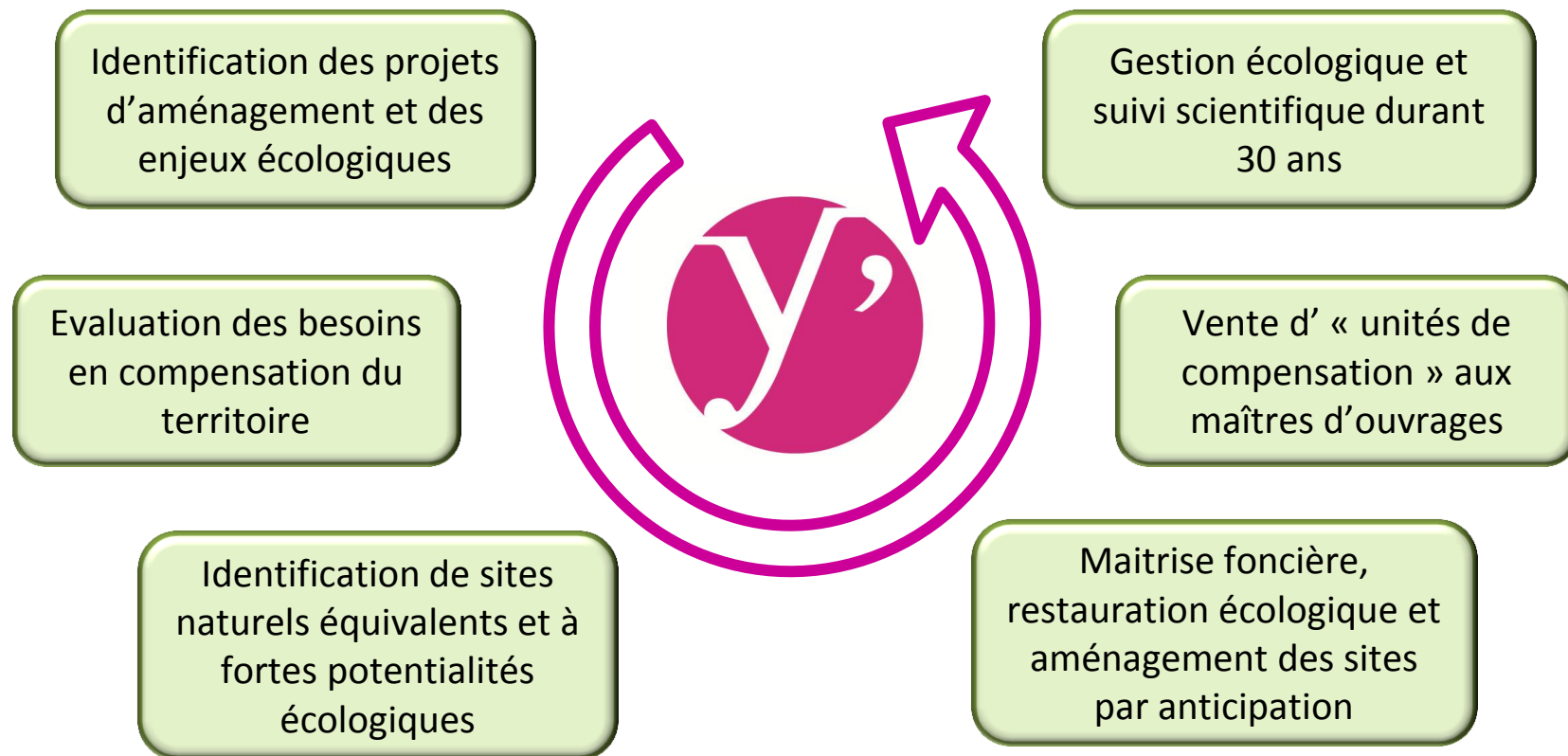
Objectif : favoriser un développement territorial équilibré en accompagnant les maîtres d'ouvrages publics et privés autour de la séquence « éviter, réduire, compenser »

Outils à l'étude :

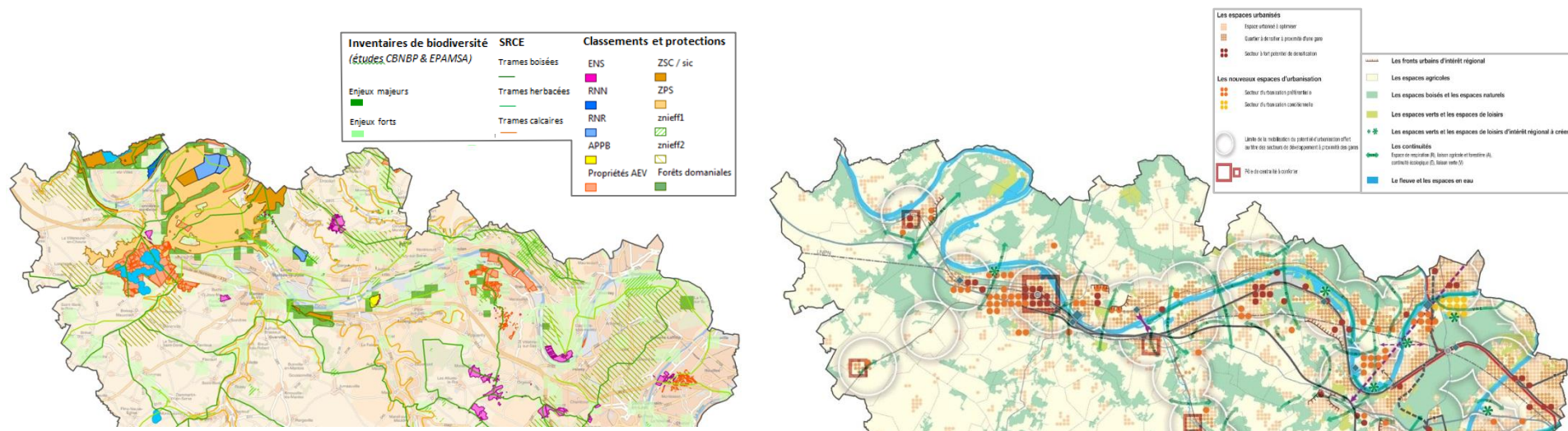
- Faire connaître et aider à l'interprétation des textes réglementaires
- Apporter de l'information sur la sensibilité environnementale des secteurs de projet
- Encourager au recrutement de bureaux d'étude écologiques dès les premières étapes des projets
- Promouvoir des mesures d'évitement, de réduction et de compensation adaptées
- Mise en œuvre des mesures compensatoires et gestion dans la durée pour le compte des maîtres d'ouvrages (*sous conditions*)
- ...

Focus sur l'opération d'offre de compensation en vallée de Seine

L'offre de compensation : une approche qualitative, anticipée et planifiée



Evaluation des besoins en compensation



1. Croisement entre les enjeux biodiversité et les projets d'aménagement

2. Impacts potentiels : principalement sur les **friches alluviales** et espèces associées (avifaune et entomofaune des milieux semi-ouverts)

- *Nature ordinaire (relativement peu sensible)*
- *Mais enjeux forts pour le fonctionnement global de l'écosystème de la vallée et la qualité environnementale du territoire !*
- *Et présence d'espèces protégées (Oedipode turquoise, grillon d'Italie...)*

3. Evaluation des besoins en compensation : **estimation 100 ha d'ici 2020**

Choix des secteurs de compensation

1. Recherche large à partir de photos aériennes et des connaissances des naturalistes locaux

2. Hiérarchisation à partir de différents critères :

- *Territoire pertinent (unité biogéographique de la vallée de la Seine)*
- *Intégration aux corridors écologiques*
- *Respect de l'équivalence écologique, potentiel de gain écologique, additionnalité*
- *Prise en compte des risques sur le long terme*
- *Présence (ou potentialité) d'habitats et d'espèces remarquables*
- *Services écosystémiques (contribution au cadre de vie, potentiel d'ouverture au public, valeur paysagère, etc.)*

3. Sélection finale en fonction de la faisabilité foncière, de l'acceptabilité locale et des usages actuels sur les sites (en cours)

Les habitats naturels des sites pressentis

Friches mésotrophes et nitrophiles
Ronciers
Fourrés
Forêts mésophiles
Pelouses sableuses
Prairies mésophiles
Pelouses, ourlets et fourrés calcicoles

© CBNBP-MNHN / J. WEGNEZ



Pelouse évoluée sur sables calcaires secs

*« Au regard de ces éléments, nous pouvons considérer que la mise en place de mesures de compensation sur ces sites **peut contribuer de manière significative à la préservation des enjeux floristiques de la vallée de la Seine-Yvelinoise.** [...] »*

*D'un point de vue floristique et écosystémique, **le choix des premiers sites potentiels de compensation apparaît globalement pertinent** » (MNHN)*

La faune et la flore des sites pressentis



Moutarde giroflée
L. Boudin



Cuscute d'Europe
O. Bardet



Cériagrion délicat
O. Delzons



Orobanche pourpre
G. Arnal



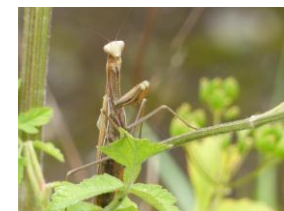
Grémil des champs
G. Arnal



Petite violette
JM Mourey



Ædicnème criard
JP Siblet



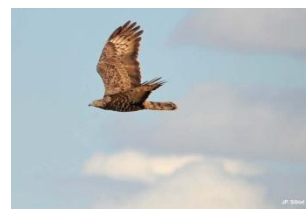
Mante religieuse
(C. Thierry)



Orpin rougeâtre
F. Perriat



Mélitée du plantain
P. Gourdain



Bondrée apivore
JP Siblet



Linotte mélodieuse
O. Delzons

Qualité et crédibilité de l'opération

Annexe à la délibération du Conseil Général

- *Vente d'unités de compensation aux maîtres d'ouvrages ayant prévu toutes les mesures pertinentes permettant d'éviter et de réduire au préalable les impacts*
- *Rappel des objectifs de non-perte de biodiversité, additionnalité et pérennité*
- *Absence d'objectifs lucratifs et non-monétarisation de la biodiversité*
- *Ouverture des sites au public lorsque compatible avec les objectifs écologiques*

Reconnaissance de l'opération par la Ministre de l'écologie et le Conseil national de la protection de la nature

Partenariat scientifique avec le Muséum national d'histoire naturelle

Comité technique local de l'opération (incluant les naturalistes)

Merci pour votre écoute !



Présentation à l'Association des Naturalistes des Yvelines – 14 mars 2015

T. Litzler – Chargé de mission Stratégies foncières pour la biodiversité (tlitzler@yvelines.fr)

Crédits photos P. Gourdain (MNHN), C. Thierry (MNHN) et T. Litzler (CG78)